

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

IP/C/W/519/Add.6  
13 novembre 2008

(08-5540)

Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

## RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 66:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC

AUSTRALIE

### Addendum

La communication ci-après, datée du 24 octobre 2008, et adressée par la délégation de l'Australie, est distribuée conformément au paragraphe 1 de la Décision sur la mise en œuvre de l'article 66:2 de l'Accord sur les ADPIC. Elle a été distribuée à titre préliminaire à la réunion d'octobre 2008 du Conseil des ADPIC.

---

1. Le rapport ci-après est présenté par l'Australie conformément au paragraphe 1 de la Décision du Conseil des ADPIC du 19 février 2003 sur la "mise en œuvre de l'article 66:2 de l'Accord sur les ADPIC" (IP/C/28), qui invite les pays développés Membres à présenter des rapports annuels sur les mesures qu'ils ont prises ou envisagent de prendre conformément à leurs engagements au titre de l'article 66:2.

### **I. TYPE D'INCITATIONS**

2. Dans le présent rapport, le transfert de technologie s'entend comme englobant la formation, l'éducation et le savoir-faire. Le transfert de technologie de l'Australie vers les pays les moins avancés (PMA) s'opère par l'instauration d'un cadre de propriété intellectuelle solide dans les PMA, au moyen d'incitations faisant partie du programme bilatéral et régional d'aide au développement du gouvernement et à travers des activités liées à l'exportation constituant un produit normal des forces du marché. Le transfert de technologie peut avoir lieu par le biais des exportations et des investissements extérieurs ou directs des entreprises australiennes dans d'autres pays. Ce transfert de technologie peut s'effectuer dans le cadre de coentreprises entre des entreprises australiennes et des entreprises ou gouvernements étrangers.

3. L'Australie reconnaît que le transfert de technologie, la croissance économique et la réduction de la pauvreté sont stimulés de manière optimale dans le cadre d'une économie efficace, ouverte et fondée sur le marché. La bonne gouvernance est un élément essentiel de ce cadre. L'Australie fournit aux PMA une vaste assistance en matière de gouvernance (le chiffre préliminaire pour 2006-2007 est d'environ 623 millions de dollars australiens), qui comprend des programmes visant à améliorer la gestion économique et financière, à renforcer la primauté du droit et de la justice, à accroître l'efficacité du secteur public, et à assurer le développement de la société civile et des droits de l'homme.

4. L'Australie estime que l'éducation des ressortissants des PMA dans les universités australiennes (ou autres) et leur formation à l'utilisation et à la maîtrise du matériel technologique sont deux des moyens les plus efficaces de transférer la technologie et le savoir-faire dont elle dispose. C'est pourquoi l'aide qu'elle fournit est destinée en grande partie à l'éducation et à la formation. On trouvera ci-après une description détaillée de certaines des activités entreprises par l'Australie et de leur financement, notamment un tableau indiquant l'assistance qu'elle a fournie en 2007-2008 aux pays les moins avancés comportant une part importante de transfert de technologie.

## **II. ORGANISME GOUVERNEMENTAL OFFRANT DES INCITATIONS**

5. Le présent rapport fait état plus particulièrement des activités menées par l'Agence australienne pour le développement international (AusAID) qui privilégient le transfert de technologie.

## **III. ENTREPRISES ET INSTITUTIONS HABILITÉES À OFFRIR DES INCITATIONS**

6. La grande majorité des activités d'aide au développement de l'Australie sont exécutées par des organisations et des personnes sélectionnées par voie d'appel d'offres. L'aide de l'Australie est déliée pour les PMA depuis 2001, et elle l'est pour tous les pays depuis 2006, ce qui permet à des organisations non australiennes de soumissionner des marchés de fourniture de biens et de services dans le cadre du programme d'aide.

## **IV. TECHNOLOGIE APPROPRIÉE**

7. Pour assurer un développement durable, il est essentiel que le transfert de technologie soit adapté aux besoins du pays concerné. À cette fin, l'Australie élabore conjointement avec tous les principaux pays partenaires des stratégies par pays qui constituent la base de l'aide au développement. Ces stratégies reposent sur une analyse des besoins de développement de chaque pays et sur un dialogue avec les gouvernements partenaires sur les moyens les plus efficaces de répondre à ces besoins. L'Australie participe à de nombreux partenariats de travail avec diverses organisations internationales et communautaires afin d'assurer l'harmonisation des ressources et l'apport d'une aide bien ciblée.

## **V. SUIVI ET ÉVALUATION**

8. Le suivi et l'évaluation de l'efficacité et des résultats de l'aide au développement constituent des préoccupations essentielles pour le programme d'aide australien. Il est fait appel à divers mécanismes et experts pour s'assurer de l'efficacité des incitations financières, tels que la Commission de contrôle de l'AusAID, les Groupes consultatifs de haut niveau, le Conseil consultatif en matière d'aide, la Commission pour la coopération en matière de développement, les examens par des pairs et les enquêtes menées par les entreprises. Afin de se positionner à l'avant-garde de l'action menée dans le monde pour améliorer l'efficacité du développement, l'Australie a créé en 2006 au sein de l'AusAID le Bureau de l'efficacité du développement.

## **VI. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES INCITATIONS RELATIVES AU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE VERS LES PMA**

### **A. AUSAID: PROGRAMMES BILATÉRAUX**

9. L'Australie a octroyé environ 623 millions de dollars australiens au titre de l'aide au développement des PMA en 2007-2008. Beaucoup de ces activités comportent un élément de transfert de technologie ou d'investissement. On trouvera ci-après des exemples d'activités pour lesquelles cet élément est important ou fondamental.

## **1. Îles Salomon – Programme de réforme économique**

10. Depuis 2004, la mission d'assistance régionale aux Îles Salomon (RAMSI), par l'intermédiaire d'une unité spécialisée relevant du Ministère des finances et du Trésor, soutient le gouvernement des Îles Salomon dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une réforme économique. De concert avec les fonctionnaires de l'archipel, des conseillers australiens et néo-zélandais (y compris des fonctionnaires du Ministère du Trésor australien) ont aidé le gouvernement local à introduire une nouvelle loi sur l'investissement étranger et une autre sur les entreprises d'État, à améliorer l'efficacité et l'équité du système fiscal par le biais d'une réduction des exonérations d'impôts et de droits, et à intensifier la concurrence dans le secteur de l'aéronautique.

## **2. Vanuatu – Gouvernance pour la croissance**

11. L'Australie soutient le gouvernement de Vanuatu dans le cadre du programme de gouvernance pour la croissance d'un montant de 32 millions de dollars australiens pour la période 2008-2011. Le Vanuatu et l'Australie prévoient de travailler ensemble pour identifier et surmonter les problèmes de gouvernance qui font obstacle à une croissance diversifiée, à la fourniture efficace des services et à la réduction de la pauvreté, en particulier parmi la population rurale de Vanuatu. Le programme s'appuie sur diverses modalités d'aide, notamment l'assistance technique, les dons, l'investissement direct en tant qu'incitations et la mobilisation d'organisations internationales et d'autres donateurs.

## **B. PROGRAMMES RÉGIONAUX ET MONDIAUX**

12. Outre l'assistance bilatérale, différents programmes régionaux ou mondiaux induisent des transferts de technologie au bénéfice des PMA. Dans la plupart des cas, il est difficile de faire la part des dépenses consacrées spécifiquement aux PMA dans le cadre de ces programmes, mais il est certain que les PMA en bénéficient.

## **1. Programme ANASE-Australie de coopération pour le développement**

13. Le Programme de coopération pour le développement entre l'ANASE et l'Australie (AADCP), doté d'un budget de 57 millions de dollars australiens (2008-2015), comporte les éléments suivants: renforcement des capacités douanières; infrastructure juridique pour le commerce électronique; aide au renforcement de la compétitivité du secteur privé et au développement des PME; systèmes d'assurance qualité pour les fruits, les légumes, le poisson et les produits de la pêche; gestion et contrôle zoosanitaires et phytosanitaires; évaluation des risques à l'appui de mesures axées sur la sécurité sanitaire des produits alimentaires.

## **2. Programme de travail en matière de coopération économique**

14. L'Accord de libre-échange conclu en août entre l'ANASE, l'Australie et la Nouvelle-Zélande comporte un chapitre sur la coopération économique. C'est la première fois que l'Australie a inclus une telle disposition dans un accord de libre-échange. Celle-ci sera mise en application dans le cadre d'un programme de travail sur la coopération technique d'un montant de 20 à 25 millions de dollars australiens sur cinq ans, destiné à financer l'assistance technique et le renforcement des capacités pour permettre aux États membres de l'ANASE de mettre en œuvre l'accord de libre-échange.

## **3. Projet d'analyse et de réforme du commerce**

15. Cette initiative d'un montant de 7,1 millions de dollars australiens sur trois ans vise à aider les pays participants de la région du Mékong (Cambodge, RDP lao, Viet Nam et Thaïlande) à relever les défis liés à la libéralisation du commerce mondial et à l'intégration économique régionale et à en tirer

des avantages. En particulier, cette activité vise à mieux faire connaître les Accords de l'OMC et à fournir une assistance technique et des conseils concernant l'accession à l'OMC et la mise en œuvre des accords.

16. Le Projet d'analyse et de réforme du commerce prévoit aussi le financement d'un poste de spécialiste en RDP lao pour aider à mettre en œuvre le Cadre intégré. L'objectif du Cadre est d'intégrer le commerce dans les plans de développement nationaux tels que la Stratégie nationale de croissance et d'éradication de la pauvreté, et de faciliter la fourniture coordonnée d'une assistance technique liée au commerce pour répondre aux besoins identifiés par le gouvernement de la RDP lao.

#### **4. Projet de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) visant à renforcer les services vétérinaires pour lutter contre la grippe aviaire et d'autres maladies prioritaires en Asie du Sud-Est**

17. Ce projet vise à aider les services vétérinaires de la région à respecter les normes internationales de qualité de l'OIE. L'Australie y contribue à hauteur de 3 millions de dollars australiens sur trois ans afin de soutenir le programme OIE/FAO "OFFLU" (programme international de conseil scientifique et d'échanges techniques concernant la grippe aviaire), de réaliser des évaluations de la qualité et d'exécuter des activités de renforcement des capacités.

#### **5. Campagne de lutte contre la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est**

18. Ce programme, exécuté par l'OIE, prévoit la coordination de la lutte contre la fièvre aphteuse entre huit pays de l'ANASE (Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, RDP lao, Thaïlande et Viet Nam). L'objectif à long terme de cette campagne est de faciliter et promouvoir le commerce international des animaux et des produits d'origine animale en créant dans la région des zones exemptes de fièvre aphteuse. Les mesures comprennent l'amélioration des normes vétérinaires et le renforcement du programme régional de lutte contre la fièvre aphteuse. Depuis 1996, l'Australie a injecté près de 4 millions de dollars australiens dans ce programme.

#### **6. Programme régional de renforcement des capacités sanitaires et phytosanitaires en Asie**

19. Ce programme vise à aider certains pays de l'ANASE (tous sauf Singapour et Brunei) à respecter les normes internationales conformément à l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS). Il s'agit en particulier de renforcer la capacité des pays à tenir compte des aspects des mesures SPS concernant la santé des personnes et des animaux. Le programme d'aide a fourni 3,9 millions de dollars australiens pour cette initiative, exécutée par le Département de l'agriculture, de la pêche et des forêts.

#### **7. Soutien au renforcement des capacités commerciales**

20. L'Australie et les pays insulaires du Pacifique se préparent à entamer des négociations sur un accord régional de libre-échange dénommé Accord du Pacifique pour le renforcement des relations économiques (PACER Plus). L'Australie a annoncé une série de mesures visant à doter les gouvernements des pays insulaires du Pacifique des connaissances et des capacités nécessaires pour élaborer et évaluer la politique commerciale et à les aider à négocier des résultats qui concourent à leurs objectifs nationaux. Ce soutien consiste notamment en la mise en place d'un mécanisme destiné à aider chaque pays à entreprendre des recherches au niveau national sur les priorités commerciales, et en la création d'un programme de bourses d'études commerciales pour former les fonctionnaires qui participeront aux négociations du PACER Plus. En outre, l'Australie a accordé un financement à des organismes de recherche du Pacifique pour qu'ils établissent des rapports indépendants sur les questions commerciales qui revêtent de l'importance pour la région. L'élaboration de ce programme de travail important se poursuit en consultation avec les gouvernements partenaires.

## **8. Collège technique Australie-Pacifique**

21. Ce projet exécuté en partenariat avec le secteur privé et les gouvernements des pays de la région du Pacifique, vise à accroître le nombre de diplômés dans les PIP et à améliorer la qualité de leur formation pour la rendre conforme aux normes australiennes d'enseignement professionnel et technique, afin que ces pays disposent d'une main-d'œuvre plus abondante et plus qualifiée pour soutenir la croissance économique, et que les diplômés aient de meilleures possibilités d'emploi dans leur pays et sur un marché du travail qui s'internationalise de plus en plus. Un financement initial de 149,5 millions de dollars australiens permettra de mettre en place le collège et d'assurer son fonctionnement pendant les quatre premières années, entre 2007 et 2011. Les cours seront dispensés aux Fidji, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Samoa et à Vanuatu. Pendant les quatre premières années, le collège devrait former quelque 3 000 diplômés dans les matières suivantes: voyages et tourisme; métiers de l'automobile, de la construction, de l'électricité et de la fabrication; services de santé et services collectifs.

## **9. Bourses d'études australiennes**

22. Les bourses d'études accordées par l'Australie offrent des possibilités d'études, de recherche et de perfectionnement en vue de soutenir la croissance dans la région et d'établir des liens durables aux niveaux individuel, institutionnel et national. Les programmes de bourses, administrés par l'AusAID, sont le programme de bourses de perfectionnement (ADS) et le programme de bourses de leadership (ALA). Ces programmes visent à renforcer la capacité des ressources humaines, à établir des partenariats et des liens, à examiner les questions prioritaires au niveau régional et à répondre aux besoins de développement à long terme des pays partenaires de l'Australie. Le Programme "Endeavour", administré par le Département de l'éducation, de l'emploi et des relations professionnelles (DEEWR) vise à renforcer les liens éducatifs, les compétences et les connaissances tout en montrant l'excellence de l'Australie dans les domaines de l'éducation, de la science et de la formation. À compter de 2006, l'Australie accordera des bourses d'un montant d'environ 1,4 milliard de dollars australiens sur cinq ans. Les PMA bénéficiant de ces programmes sont les suivants: Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Îles Salomon, Kiribati, Lesotho, Malawi, Maldives, Mozambique, Népal, Ouganda, RDP lao, Samoa, Tanzanie, Timor-Leste, Tuvalu, Vanuatu et Zambie.

## **10. Centre australien de recherche agricole internationale (ACIAR)**

23. Le Centre australien de recherche agricole internationale (ACIAR) a octroyé 23,9 millions de dollars australiens en 2006-2007 pour la réalisation de projets conjoints de recherche technique et politique avec des pays en développement, principalement dans la région Asie-Pacifique. L'ACIAR travaille soit au niveau bilatéral, dans le cadre de programmes de recherche qui relient les instituts de recherche australiens et ceux de pays en développement, soit au niveau multilatéral, en accordant des subventions et un financement au titre de projets à des centres internationaux de recherche agricole. Les projets portent notamment sur l'adoption de technologies, le transfert de connaissances et le renforcement des capacités dans des domaines tels que la productivité et la durabilité de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture; l'alimentation et la santé des animaux; l'innovation, la formation et les réformes institutionnelles dans le secteur agricole; et les parasites et maladies envahissants.

**Programme d'aide de l'Australie: Assistance technique de l'Australie  
aux pays les moins avancés 2007-2008**

On trouvera ci-dessous un résumé de l'APD fourni par l'Australie au titre de l'assistance technique aux pays les moins avancés pour 2007-2008, en dollars australiens. On ne dispose pas de données sur les éléments du transfert de technologie dans le domaine de la propriété intellectuelle mais les chiffres ci-dessous rendent compte de l'importance du transfert de connaissances et du renforcement des capacités qui ont lieu dans le cadre de l'assistance technique.

<b>Pays</b>	<b>Dollars australiens</b>
AFGHANISTAN	66 788 992,83
BANGLADESH	45 799 959,75
BHOUTAN	2 028 736,85
CAMBODGE	48 879 011,13
ÉRYTHRÉE	65 583,00
ÉTHIOPIE	3 086 627,28
HAÏTI	335 039,00
ÎLES SALOMON	226 189 445,91
KIRIBATI	6 176 446,76
LESOTHO	636 789,66
MALAWI	2 854 462,22
MALDIVES	2 322 094,63
MOZAMBIQUE	4 239 434,38
MYANMAR	35 484 016,22
NÉPAL	9 616 082,60
OUGANDA	2 383 209,84
RWANDA	588 440,28
SAMOA	12 548 653,60
SÉNÉGAL	75 505,00
SIERRA LEONE	100 000,00
SOMALIE	2 494 509,00
SOUDAN	26 383 318,71
TCHAD	261 284,00
TIMOR-LESTE	85 098 420,22
TUVALU	5 118 021,70
VANUATU	32 466 414,43
ZAMBIE	1 884 161,38
Total	623 904 660,37

---